

sans importance ou inutiles, ou manquant d'élevation : sans doute, en agissant ainsi, on occupe les oreilles pour un moment ; mais la multitude est renvoyée à jeun, comme elle était venue. Instruire, toucher, convertir les intelligences, voilà le but de ceux qui ont le pouvoir d'adresser la parole aux fidèles : ce but, ils ne le peuvent atteindre autrement que par une soigneuse préparation. En conséquence, pour ceux de vos Mineurs qui ont le goût de ce ministère, vous vous appliquerez à ce que d'abord chacun d'eux, avant de se mettre à l'œuvre, soit muni et armé des ressources et des appuis nécessaires, à savoir : l'étude des choses et des hommes, la connaissance de la théologie, l'art de bien dire et—ce qui est le point capital—l'observation de ses devoirs et l'innocence de la vie car celui qui veut inviter, avec fruit, les autres à pratiquer la vertu, doit vivre lui-même avec vertu, afin de pouvoir, aisément, montrer sa vie comme exemple à la multitude.

Et, comme Nous l'avons dit ailleurs, Nous désirerions vivement, que votre vertu franchît les bornes de vos monastères et se répandît au dehors pour le bien public. Il est rapporté, en effet, que le bienheureux François et ses disciples les plus éminents se sont consacrés tout entiers au peuple, et qu'ils avaient coutume de travailler avec une grande ardeur au salut des foules. Et maintenant, considérez les événements et les hommes et vous verrez aisément que le temps est venu de revenir à cette règle de conduite, et qu'il vous faut suivre, avec courage, l'exemple de vos ancêtres. En ce temps plus que jamais, le salut des Etats repose sur le peuple. Il faut donc étudier de près les multitudes qui sont si souvent en proie, non seulement à la pauvreté et au travail, mais encore environnées de toutes sortes de pièges et de dangers ; il faut, avec amour, les aider, les instruire, les avertir, les consoler : Voilà le devoir des clercs de tout Ordre.—Et si Nous avons Nous-même adressé aux évêques nos Lettres Encycliques sur la Maçonnerie, sur la Condition des Ouvriers, sur les principaux devoirs des citoyens chrétiens, et d'autres Lettres du même genre c'est surtout dans l'intérêt du peuple que Nous les avons écrites afin qu'il apprit, ainsi, à mesurer ses droits et ses devoirs, et à veiller, comme il est juste, à son salut.—Le Tiers-Ordre Franciscain peut certainement rendre des services signalés à la société. Et si autrefois, il a ranimé les cœurs chrétiens, fortifié, en divers lieux, l'amour de la vertu et les merveilles de la piété ; si, souvent, il a pu, dans des temps troublés, contribuer à rétablir la douceur, la concorde et la paix, pourquoi n'aurait-il pas encore la puissance de faire renaitre, avec abondance, des biens pareils ? Certainement, il excitera beaucoup mieux que jadis le zèle des hommes s'il compte un plus grand nombre de chefs et d'auxiliaires actifs s'efforçant de le développer, de le faire mieux connaître, d'indiquer la douceur de ses lois, et les bienfaits qu'on en peut espérer ; des hommes enfin qui emploieront, dans ce but, les prédications, les écrits publics, les réunions, tous les moyens enfin qui leur paraîtront utiles.—Certes, votre concours n'a jamais manqué et ne manque pas aujourd'hui à cette œuvre ; cependant, n'oubliez pas qu'on attend de vous un zèle toujours grandissant et une vigilance sans repos ; car il convient surtout à l'Ordre qui a donné